

Corrigé et passages cités : Documents remis à l'embauche (exemple sur deux modèles officiels)

Réservé à la personne qui corrige · commande exemple-modeles-officiels, 14/10/2026

Chaque question vient d'un passage de vos documents, cité mot pour mot avec sa page. Contrôles passés par chaque question : passage retrouvé dans le document ; pour les réponses en un mot, mot présent dans le passage et absent de l'énoncé ; une seule bonne option ; pas de doublon. Relisez et validez avant la première utilisation. Ce questionnaire ne vaut pas validation juridique de votre règlement ni de vos documents : nous n'en avons pas contrôlé la légalité.

Correction

Un point par bonne réponse, 16 au total. Repère indicatif : 80 % (13 bonnes réponses sur 16). En dessous, ou pour toute question fausse, relisez la section concernée avec la personne et notez-la sur l'attestation. Le résultat ne sert pas à sanctionner et aucune décision n'est prise automatiquement à partir de lui.

N°	Document, section	Réponse attendue	Source
1	D01 §1 Ce qu'est le harcèlement sexuel (I)	d) de façon répétée	modele-affichage-harcèlement-sexuel.pdf, p. 1
2	D01 §1 Ce qu'est le harcèlement sexuel (I)	d) L'infraction peut être constituée, même sans concertation entre eux	modele-affichage-harcèlement-sexuel.pdf, p. 1
3	D01 §2 Ce qui lui est assimilé (II)	grave	modele-affichage-harcèlement-sexuel.pdf, p. 1
4	D01 §3 Les peines (III)	b) Deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende	modele-affichage-harcèlement-sexuel.pdf, p. 1
5	D01 §3 Les peines (III)	c) L'auteur abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions	modele-affichage-harcèlement-sexuel.pdf, p. 1
6	D01 §4 Qui contacter	c) Le Défenseur des droits	modele-affichage-harcèlement-sexuel.pdf, p. 1
7	D01 §4 Qui contacter	250	modele-affichage-harcèlement-sexuel.pdf, p. 1
8	D01 §5 Agir en justice	c) Le conseil de prud'hommes	modele-affichage-harcèlement-sexuel.pdf, p. 1
9	D02 §1 Objet du document	b) À l'informer des règles et conditions essentielles d'exercice de ses fonctions	modele-informations-principales-relation-de-travail.pdf, p. 1
10	D02 §2 Période d'essai (VII)	b) Celle décidée par le salarié comme celle décidée par l'employeur	modele-informations-principales-relation-de-travail.pdf, p. 1
11	D02 §3 Formation professionnelle (VIII)	obligation	modele-informations-principales-relation-de-

N°	Document, section	Réponse attendue	Source
			travail.pdf, p. 2
12	D02 §4 Rupture du contrat et statut protecteur (X)	d) L'autorisation préalable de l'inspecteur du travail	modele-informations-principales-relation-de-travail.pdf, p. 3
13	D02 §5 Documents de fin de contrat (X)	d) Le certificat de travail	modele-informations-principales-relation-de-travail.pdf, p. 3
14	D02 §6 Recours du salarié (X)	douze	modele-informations-principales-relation-de-travail.pdf, p. 3
15	D02 §7 Rémunération (XI)	c) Chacun séparément	modele-informations-principales-relation-de-travail.pdf, p. 4
16	D02 §8 Protection sociale (XIV)	d) Les régimes obligatoires auxquels vous êtes affilié	modele-informations-principales-relation-de-travail.pdf, p. 5

Passages cités et points à revoir

1. « Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste » (modele-affichage-harcèlement-sexuel.pdf, p. 1)

Si la réponse est fausse : Relire le I : la répétition, ou l'atteinte à la dignité, ou la situation intimidante, hostile ou offensante.

2. « par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition » (modele-affichage-harcèlement-sexuel.pdf, p. 1)

Si la réponse est fausse : Relire le 2° du I : la répétition peut venir de plusieurs personnes.

3. « Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle » (modele-affichage-harcèlement-sexuel.pdf, p. 1)

Si la réponse est fausse : Relire le II : un seul acte suffit dans ce cas.

4. « Les faits mentionnés aux I et II sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. » (modele-affichage-harcèlement-sexuel.pdf, p. 1)

Si la réponse est fausse : Relire le III, premier alinéa.

5. « Par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions » (modele-affichage-harcèlement-sexuel.pdf, p. 1)

Si la réponse est fausse : Relire la liste des huit circonstances qui portent la peine à trois ans et 45 000 €.

6. « Le Défenseur des droits: 09.69.39.00.00 » (modele-affichage-harcèlement-sexuel.pdf, p. 1)

Si la réponse est fausse : Les autres contacts (médecin du travail, inspection du travail, référents) sont à compléter par l'employeur sur l'affiche.

7. « Obligation pour les entreprises d'au moins 250 salariés » (modele-affichage-harcèlement-sexuel.pdf, p. 1)

Si la réponse est fausse : Le référent du CSE existe, lui, dès que l'entreprise a un CSE.

8. « Saisir le Conseil des prud'hommes pour manquement de l'employeur à ses obligations » (modele-affichage-harcelement-sexuel.pdf, p. 1)

Si la réponse est fausse : La plainte contre l'auteur, elle, se dépose au commissariat, à la gendarmerie ou auprès du procureur.

9. « Le présent document vous est remis pour vous informer des règles et conditions essentielles d'exercice de vos fonctions » (modele-informations-principales-relation-de-travail.pdf, p. 1)

Si la réponse est fausse : Il informe ; il ne remplace pas le contrat.

10. « Délai de prévenance en cas de rupture du contrat à l'initiative du salarié » (modele-informations-principales-relation-de-travail.pdf, p. 1)

Si la réponse est fausse : Relire la fin du VII : deux délais, un par partie (pages 1 et 2).

11. « Actions mises en œuvre ou prévues par l'employeur au titre de son obligation en matière de formation » (modele-informations-principales-relation-de-travail.pdf, p. 2)

Si la réponse est fausse : Relire le VIII : l'employeur y liste les actions prévues.

12. « est soumise à l'autorisation préalable de l'inspecteur du travail » (modele-informations-principales-relation-de-travail.pdf, p. 3)

Si la réponse est fausse : Relire les paragraphes sur les mandats internes et externes (X).

13. « Documents de fin de contrat que doit remettre l'employeur au salarié lors de la rupture du contrat : certificat de travail » (modele-informations-principales-relation-de-travail.pdf, p. 3)

Si la réponse est fausse : Les trois documents : certificat de travail, reçu pour solde de tout compte, attestation d'assurance chômage.

14. « dispose d'un délai de douze mois à compter de la notification de la rupture du contrat de travail » (modele-informations-principales-relation-de-travail.pdf, p. 3)

Si la réponse est fausse : Le délai part de la notification de la rupture.

15. « Éléments constitutifs de la rémunération à indiquer séparément » (modele-informations-principales-relation-de-travail.pdf, p. 4)

Si la réponse est fausse : Salaire de base, avantages en nature, primes, majorations : chaque élément a sa ligne.

16. « Régimes obligatoires auxquels est affilié le salarié » (modele-informations-principales-relation-de-travail.pdf, p. 5)

Si la réponse est fausse : Relire le XIV : régime de base, chômage, retraite complémentaire, protection sociale complémentaire.